



DOSSIER DE PRESSE

Collectif "En Marche pour la Vie !" - 6 square du Trocadéro 75116 Paris - Tél. 01 45 53 56 80



À PARIS

DIMANCHE 22 JANVIER 2012

8^e grande Marche nationale pour le respect de la Vie

ORGANISÉE PAR LE COLLECTIF "EN MARCHÉ POUR LA VIE !"

www.enmarchepourlavie.fr

En 2012

je marche et je vote pour sa vie

Quel candidat me
laissera vivre ?



À PARIS

DIMANCHE 22 JANVIER 2012
**8^e grande Marche nationale
pour le respect de la Vie**

Rendez-vous à 14 h 30 place de la République (10^e)

Des élus pour la Vie !



www.enmarchepourlavie.fr

SOMMAIRE

- PAGE 04** QUI SOMMES-NOUS ET POURQUOI LA GRANDE MARCHE NATIONALE POUR LE RESPECT DE LA VIE ?
- PAGE 05** LES AXES DE LA MOBILISATION POUR 2012
- PAGE 12** MÉDIAS : COUVRIR LA MARCHE
- PAGE 14** FAQ / QUESTIONS-RÉPONSES
- PAGE 16** ANNEXE 1 : LES PRINCIPAUX SOUTIENS À LA MARCHE
- PAGE 17** ANNEXE 2 : LES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF
- PAGE 21** ANNEXE 3 : LE COMITÉ DE SOUTIEN

CONTACTS PRESSE

Virginie RAOULT-MERCIER

Port. 06 72 01 53 31

tvmercier@free.fr

Paul GINOUX DEFERMON

Port. 06 30 27 19 72

paul@ginouxdefermon.com



QUI SOMMES-NOUS ET POURQUOI LA MARCHÉ POUR LA VIE ?

Le Collectif "En marche pour la Vie !" regroupe une quinzaine d'associations pro Vie qui ont décidé, lors des trente ans de la loi de 1975 dépenalisant l'avortement, d'organiser une grande manifestation unitaire dénonçant 30 ans d'avortements et ses conséquences.



6^e Marche nationale pour le respect de la Vie - 17/01/2010

Le Collectif regroupait alors les associations suivantes :

- Association des chrétiens protestants et évangéliques pour le respect de la vie (ACPERVIE),
- AOCPA Choisir la Vie,
- le Comité pour Sauver l'Enfant à Naître (CSEN),
- la Coordination pour la vie en Saône-et-Loire,
- Laissez-les Vivre / SOS Futures Mères,
- Renaissance catholique,
- RIVAGE,
- SOS Tout-Petits,
- La Trêve de Dieu,
- Promouvoir.

La marche bénéficiait en outre déjà du soutien de nombreux mouvements extérieurs au Collectif.

Le succès fut au rendez-vous : **le dimanche 23 janvier 2005, cette Marche pour la Vie rassemblait près de 10 000 manifestants**, soit le plus grand nombre de manifestants pro vie depuis au moins 1995. Tous les observateurs ont en outre été frappés par la présence de très nombreux jeunes.

Fort de ce premier succès, le Collectif a décidé de pérenniser chaque année cette marche pour la Vie : **le 23 janvier 2011, pour sa 7^e édition, près de 30 000 manifestants défilaient entre la Place de la République et la Place de l'Opéra.**

De tels succès, et le nombre impressionnant de jeunes témoignent de ce que **la cause du respect de la vie connaît un nouvel essor, que nous voulons confirmer et amplifier lors de l'édition 2012.**

Il convient de souligner la présence chaque année de nombreuses délégations étrangères.



LES AXES DE LA MOBILISATION

« **Quel candidat me laissera vivre ?** »

Tel est le cri, à la veille des élections présidentielle et législative lancé par cet enfant in utero menacé par l'avortement.

Notre mobilisation se décline en 4 objectifs fondamentaux :

■ **1^{er} OBJECTIF :**

Un réveil des consciences

Nous marchons pour continuer à réveiller des consciences face à la mort de tous ces enfants.

Le respect de la vie commence par refuser la mort injuste, le crime odieux que constitue la mort donnée à des enfants in utero et à des êtres humains diminués. Il fait avant tout appel à la morale naturelle et trouve un écho croissant dans la conscience de chacun, malgré l'endormissement puis le coma moral dans lequel notre société fut plongée sur cette question et dont heureusement elle commence à sortir.

C'est pourquoi notre marche mobilise chaque année de plus en plus de personnes :

- Ceux de bonne volonté, et ceux qui sont si proches du bon sens qu'ils refusent les mensonges des anti-vie.

Les moyens scientifiques montrent aujourd'hui, de plus en plus clairement, qu'un fœtus est un être humain dont le cœur bat, dont les membres bougent, dont le corps se développe et que sa mère aime déjà. Ce que chacun savait sans le voir, qu'un fœtus est un être humain dont le cœur bat, dont les membres bougent, dont le corps se développe et que sa mère aime déjà, les moyens scientifiques le montrent aujourd'hui de plus en plus nettement et mettent à mal les affirmations de ceux qui aimeraient

faire croire, en détournant certaines découvertes scientifiques, que l'enfant dans le sein maternel n'est pas un être humain, quitte, pour cela, à inventer une nouvelle définition de la Vie.

- Ceux qui sont attachés à la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948.

En effet, on y lit en tête de l'article 1^{er}, alinéa 2 que « tous les êtres humains sont doués de raison **et de conscience** et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

Sans s'attarder au préambule qui vise **la conscience de l'humanité** et se réfère à des actes de barbarie qui révoltent cette conscience, on doit remarquer que plus loin (article 29) il est fait mention des devoirs de l'individu envers la communauté et des **justes exigences de la morale**.

Le droit au respect de la vie donnée à tout homme est reconnu à tout individu (article 3) et fait fort logiquement partie de ces justes exigences.

- Ceux qui, sensibles au message toujours frais des amoureux de la Vie, se rallient de plus en plus nombreux aux couleurs de l'espérance et de la joie de vivre et rejettent donc ces 37 années sombres de mensonges et de mort et leur lot de morbidité.

Le discours mortifère des opposants à la Vie, soutenu par les pouvoirs publics, et formalisé dans des textes de lois, cherche par tous les moyens à s'imposer aux consciences en les endormant et en les terrorisant. Le fait de donner la mort à un enfant qui n'est pas encore né, serait un acte sans connotation morale. Le matraquage de la légalité se heurte à la morale dans la conscience de chacun. Conscience de ces 37 années d'avortements légaux, soit près de 8 millions d'enfants morts, la culpabilité de cet infanticide continu qui s'impose à chaque

Français, ce meurtre, à chaque fois nouveau et répété, qui serait un droit inaliénable...

L'homme se rebiffe toujours face à ce qui l'abaisse et, aujourd'hui, de plus en plus de nos concitoyens rejettent en conscience ces vils mensonges d'un autre temps, ces illusions désormais révolues d'une pseudo libération au prix de la mort d'innocents. Ils veulent croire à la Vie, dans toutes ses dimensions, en la respectant et en la menant vers ce qu'elle offre de plus beau. Il n'y a donc rien d'étonnant à voir toute cette jeunesse, nombreuse, enthousiaste et souriante s'engouffrer dans cette voie de vraie liberté et d'amour responsable.

- Ceux qui, respectant la morale naturelle, parlent de plus en plus aux consciences en transcendant la Vie, en lui donnant ou en cherchant sa dimension surnaturelle et ceux qui les écoutent, ces hommes et des femmes de toute confession religieuse qui marchent aussi avec nous.

L'Église orthodoxe : « *Envers l'avortement, l'Église a une attitude définitive, officielle et résolue. Elle condamne toutes les procédures visant à avorter l'embryon ou fœtus, que ce soit par des moyens chirurgicaux ou chimiques. L'Église Orthodoxe désigne l'avortement comme meurtre; c'est-à-dire mettre fin de manière préméditée à une vie humaine* » (Archidiocèse orthodoxe des Etats-Unis).

L'Église catholique : « *Parmi tous les crimes que l'homme peut accomplir contre la vie, l'avortement provoqué présente des caractéristiques qui le rendent particulièrement grave et condamnable. Le deuxième Concile du Vatican le définit comme « un crime abominable », en même temps que l'infanticide (...). La gravité morale de l'avortement provoqué apparaît dans toute sa vérité si l'on reconnaît qu'il s'agit d'un homicide et, en particulier, si l'on considère les circonstances spécifiques qui le qualifient. Celui qui est supprimé est un être humain qui commence à vivre, c'est-à-dire l'être qui est, dans l'absolu, le plus innocent qu'on puisse imaginer: jamais il ne pourrait être considéré comme un agresseur, encore*

moins un agresseur injuste! Il est faible, sans défense, au point d'être privé même du plus infime moyen de défense, celui de la force implorante des gémissements et des pleurs du nouveau-né » (Bienheureux Jean-Paul II, *Evangelium Vitae*).

Dans sa diversité, l'islam interdit l'avortement même s'il tolère parfois quelques menues exceptions. Pour le chiisme : « *L'avortement est "haram" c'est à dire "interdit", et ce, dès le commencement de la conception. Tant qu'il y existe un potentiel pour avoir un être humain, alors l'avortement est "haram", qu'il s'agisse d'une semaine ou d'un jour. La vie embryonnaire ne doit pas être détruite quelle que soit l'étape de développement* ».

Si le judaïsme n'est pas univoque sur la question de la condamnation de l'avortement, il invite ses fidèles à un discernement moral profond et a induit à l'Etat d'Israël une des législations les plus restrictives sur l'avortement.

Pour le protestantisme et ses nombreuses ramifications, on peut reprendre ces citations de Dietrich Bonhoeffer, théologien protestant, mort en camp de concentration : « *Tuer l'embryon dans le sein de sa mère signifie violer le droit que Dieu accorde à la vie en gestation. La discussion de savoir s'il s'agit déjà d'un être humain ne fait que camoufler ce simple fait : Dieu a voulu créer un homme qu'on a intentionnellement empêché de naître. Ce n'est rien d'autre qu'un assassinat* ». « *Si l'enfant tient de Dieu le droit de vivre et s'il est déjà viable, le tuer intentionnellement face à la mort naturelle hypothétique de la mère est un acte extrêmement douteux. La vie de la mère est entre les mains de Dieu, la vie de l'enfant est anéantie arbitrairement. Il paraît impossible de décider humainement laquelle des deux existences est la plus précieuse* ».

Oui, le réveil des consciences est commencé malgré :

- la négation de la vérité : l'enfant à naître n'est pas un « amas de cellules », mais un être humain ! L'avortement, s'il est aussi une interrup-

tion volontaire de grossesse, est avant tout une interruption volontaire de vie, un crime.

- **la propagande anti-vie au contact de la jeunesse**, dans le milieu scolaire, dans les médias que ce soit pour la haine de l'enfant à naître ou la corruption de l'amour entre adultes par la promotion d'une sexualité débridée.

- **le matraquage idéologique** qui s'épuise dans des combats d'arrière-garde comme le pass'contraception que Madame Royal fait distribuer ou les efforts réitérés cette année encore par Madame Bachelot pour faire de l'accès à l'IVG une priorité gouvernementale.

- **le diktat** qui impose avec violence que la légalité, même historiquement limitée, prévaudrait sur l'éternité de la morale naturelle et de la force de l'amour.

Oui, le réveil des consciences est commencé car :

- **Tuer un enfant est toujours insupportable** : de moins en moins de médecins acceptent de pratiquer ce geste qui n'est pas médical et que leur conscience ou le seul serment d'Hippocrate leur interdit.

- **Tuer son enfant est toujours insupportable** : de plus en plus de mères parlent des traumatismes toujours violents (syndrome post-avortement) et parfois durables qu'elles ont connus après la mort par avortement de leur enfant, de cet être humain qu'elles aimaient déjà et sur lequel on leur avait tant menti.

En 2012 et pour la huitième année consécutive, nous marchons pour la Vie pour continuer à réveiller les consciences en unissant toutes les voix qui défendent la Vie, en dénonçant le crime de l'avortement, en décrivant les actions et les politiques anti-vie et, en cette année électorale et avec l'appui exponentiel d'autorités morales, en insistant sur les responsabilités d'un chef d'État et des législateurs. Car la loi qui autorise ce meurtre doit disparaître et laisser la place à toutes les mesures nécessaires pour permettre à chaque mère et à chaque père d'accueillir leur enfant.

■ 2^e OBJECTIF :

Restaurer une maternité et une paternité libres et responsables

Nous marchons aussi pour ces femmes qui avortent, les mères de ces enfants qu'elles ne verront jamais.

La loi de 1975 a été promue au nom de la liberté des femmes.

Etrange liberté acquise en tuant le fruit de ses entrailles !

Etrange liberté qui enferme ces mères d'un enfant jamais vu dans le traumatisme profond d'un mal irréparable commis sur l'être le plus fragile qu'elles avaient conçu et dont elles avaient la garde.

Etrange liberté de ces femmes soumises à la prostitution et contraintes par leurs souteneurs à l'avortement sans que cette double violence n'éveille la moindre compassion chez ceux-là même qui, pourtant, prônaient la liberté de la femme pour s'autoriser à tuer l'enfant à naître.

Etrange liberté de toutes ces femmes amenées de force à avorter par la propagande culpabilisante des lobbies pro-mort, par la pression d'une société où la femme est devenue avant tout un acteur économique ou encore par la violence d'hommes tant avilis et culpabilisés que, s'ils ne fuient leur responsabilité d'époux ou de compagnon, ne veulent en aucun cas assumer celle du père qu'ils sont devenus dès la conception de leur enfant.

Oui, étrange liberté qui supprime l'enfant, écarte le père et isole la femme en l'empêchant d'être mère. Qui peut croire à cette pseudo-liberté et la défendre ? Est-ce celle qui débute la devise de la République inscrite sur les frontons de nos mairies sensées unir les époux, défendre les familles et protéger les droits de l'individu ? Bien sûr que non !

Et nous, nous marchons car nous savons que restaurer la liberté de la femme enfermée seule dans la douleur de l'avortement et isolée de toute forme d'amour, c'est aussi :

- **restaurer la responsabilité de l'homme,**

- rendre à chacun sa place dans une société respectueuse de la morale naturelle,
- protéger la réalité naturelle du mariage,
- favoriser la construction et l'élaboration de la famille
- rétablir la dignité de toute personne humaine de sa conception à sa mort naturelle.

La première étape de ce deuxième objectif majeur est déjà en cours. Elle consiste à informer les femmes et les hommes, les mères et les pères, sur les réalités de l'avortement et sur les terribles conséquences qu'il a sur chacun des parents et en particulier sur la mère, trop souvent seule aujourd'hui dans ce drame qui se joue à huis clos dans son cœur. Face au rouleau compresseur anti-vie alimenté par les pouvoirs publics et les lobbies, de nombreuses associations s'échinent avec enthousiasme mais sans moyens ni subventions à remplir cette lourde tâche d'information.

D'autres mesures pourraient être déclenchées sans délai si des responsables politiques et des élus avaient une conscience aussi éveillée sur cette question que celle de plus en plus de leurs concitoyens.

Ces mesures simples et très économiques pourraient être les suivantes :

- **Tout d'abord cesser de financer** ceux qui poussent au crime sous couvert du droit, alors que tout notre droit est, dans son principe, fondé sur le respect et la protection de la vie humaine ;
- **Cesser d'organiser l'endoctrinement** des jeunes en matière d'avortement ;
- **Soutenir financièrement** les mouvements d'aide aux femmes enceintes en difficulté ;
- **Rétablir le délit de provocation à l'avortement** et sanctionner les comportements constitutifs d'incitation à l'avortement.

Elles ouvriraient la voie à une véritable politique au service de la Vie et de la famille, condition d'une paix sociale à laquelle aspirent de plus en plus de Français.

C'est assez : en 2012, quels candidats à la présidentielle et aux législatives proposent

de rétablir dans notre société le respect de la famille, de la vie, de toute la vie, de toutes les vies ?

■ 3^e OBJECTIF :

Une politique familiale au service de la famille et de la Vie

Nous marchons pour exiger une véritable politique au service de la famille et de la Vie dont l'objectif final devra être l'arrêt du massacre d'innocents par l'abrogation de la loi de 1975 et dont les mesures intermédiaires, si elles s'avèrent nécessaires, devront être à la fois orientées vers ce but et guidées par le respect de la personne humaine et de la famille.

VIE ET PERSONNE HUMAINE

Il n'est de vie qui ne mérite d'être vécue tout comme il n'est personne qui ne puisse être tué isolément ou dans un génocide sur des critères décidés par un groupuscule, voire une seule personne.

Même si chaque personne humaine possède des caractéristiques naturelles partagées qui définissent partiellement son identité (sexe, race, naissance d'un père et d'une mère, etc.), chacune a sa spécificité propre, sa vocation propre, son génie propre. Chaque personne humaine doit être regardée et vue comme une entité particulière, unique et détentrice d'une dignité totale.

Au nom de quel droit, une personne ou une société serait-elle fondée à fixer des critères qui définissent la viabilité, l'intérêt ou le coût d'une vie ? Les deux derniers siècles ont vu des êtres humains s'octroyer ce droit.

Au nom de quel droit, ces critères devraient décider de la poursuite ou de l'arrêt de la vie d'une personne humaine ? Les deux derniers siècles ont connu l'extermination de millions d'hommes quand ces critères ont été érigés en principe.

Chaque vie est unique et chaque personne humaine a le droit de vivre dans la dignité de sa conception jusqu'à sa mort naturelle.

VIE ET FAMILLE

Toutes les sociétés évoluées, respectueuses de la nature humaine, ont reconnu que la famille constitue la cellule naturelle à la base de toute société, qu'elle est un lieu privilégié d'accueil de la vie et d'apprentissage de la vie en société autour d'un homme et d'une femme, unis dans leurs spécificités et leurs différences. Il ne s'agit pas là d'idées, mais de faits. En même temps que l'avortement tue l'enfant, fruit et témoin de l'amour entre un homme et une femme, il détruit la cellule formée pour accueillir cet enfant devenue victime : la famille.

Les régimes qui ont voulu détruire la famille au profit de l'État ou soumettre les individus à un totalitarisme ont tous mis en œuvre des solutions d'extermination d'enfants innocents afin de culpabiliser les pères et les mères, et séparer les hommes et les femmes. L'avortement est le plus puissant vecteur de la haine de la vie et de l'Homme qui divise les humains pour mieux la laisser régner.

Restaurer le respect de la vie, c'est restaurer le respect de la famille naturelle, berceau de toute vie nouvelle, fondée sur l'union d'un homme et d'une femme.

VIE ET SOCIÉTÉ

Une vie naissante a une répercussion sociale et l'État, garant du Bien commun et du respect de la vie de chacun de ses administrés, doit être en mesure de suppléer les déficiences familiales ou sociales connues par la famille ou la mère qui accueille cet enfant. Aussi devrait-il, au minimum, soutenir ces mouvements associatifs qui pourraient aussi devenir des auxiliaires précieux en ce qui concerne les aides à la maternité et les structures d'accueil pour les femmes enceintes en difficulté.

D'une manière générale, l'État doit soutenir les familles en commençant par prendre les mesures qui permettent la liberté de chacune d'accueillir et d'éduquer tous leurs enfants qui seront demain les membres actifs de la société. Car les enfants d'aujourd'hui seront les adultes

de demain et nous, les seniors de demain qui auront besoin d'eux : il semble que l'Occident et la France en particulier aient oublié cette évidence !

Restaurer le respect de la vie, c'est restaurer la solidarité entre les citoyens et entre les générations.

Respecter la dignité de toute personne humaine considérée individuellement, refonder la société sur sa structure naturelle qu'est la famille tout en retissant une solidarité entre les personnes, tel doit être l'axe de toute politique pro-vie aboutissant ou se substituant à la suppression de la légalisation de l'avortement. Nous disions déjà cela en 2007 en marchant pour la vie dans les rues de Paris. Qu'a-t-il été fait depuis par Nicolas Sarkozy et par les gouvernements Fillon ?

■ 4^e OBJECTIF :

Stop aux atteintes gouvernementales à la vie humaine !

Depuis 2007, à quoi avons-nous assisté sur le front du respect de la vie ? L'heure du bilan est arrivée. Il est catastrophique.

VIE ET PERSONNE HUMAINE

Mars 2008 : A peine nommée, Nadine Morano, secrétaire d'État à la famille, s'est dite favorable à l'euthanasie.

Décembre 2008 : Généralisation des distributeurs de préservatifs dans les lycées.

Juillet 2009 : signature d'un arrêté concernant le dépistage de la trisomie 21, contraignant les médecins et les sages-femmes à proposer le dépistage à toutes les femmes enceintes. La trisomie devient-elle un critère pour choisir ceux qui ont le droit de vivre ?

Septembre 2009 : remboursement à 65 % de la nouvelle pilule abortive EllaOne, dite du surlendemain ainsi que de la pilule abortive dite "de troisième génération". A cela, il faut ajouter le mensonge officiel qui consiste à faire passer un médicament abortif pour un moyen de contraception.

Juin 2010 : négociations en cours pour rembourser de nouveaux moyens contraceptifs.

Juillet 2011 : adoption de la loi de bioéthique. Maintien de la recherche sur les cellules embryonnaires qui contraint à la fabrication puis à l'extermination d'êtres humains à l'état pré-natal. Recul sur plusieurs points, en particulier une dérive vers l'eugénisme d'État par l'adoption du diagnostic préimplantatoire et la recherche de la trisomie 21.

Juillet 2011 : le gouvernement autorise l'expérimentation de la pratique de l'IVG médicamenteuse par les sages-femmes (disposition annulée par le Conseil d'État en août 2011).

Décembre 2011 : forçage d'élus UMP pour supprimer le droit à l'accouchement « sous X », qui est pourtant une mesure de bon sens qui permet à une femme de mener à terme ce que d'aucuns nomment une « grossesse non désirée ».

Deux points positifs :

Mai 2009 : les sénateurs refusent d'autoriser les pharmaciens à délivrer des pilules contraceptives sans ordonnance.

Décembre 2009 : le gouvernement double le budget de recherche sur les cellules souches issues du cordon ombilical.

VIE ET FAMILLE

Absence de ministère dédié à la famille depuis 2007 : un secrétaire d'État est jugé suffisant.

Janvier 2008 : baisse des allocations familiales.

Février 2008 : obligation est donnée par le processus de Lisbonne de mettre 67% des femmes sur le marché du travail.

Avril 2008 : Tentative de suppression de la carte de réduction SNCF « familles nombreuses ».

Mai 2008 : Propagande sur la contraception en classe de 4^e.

Avril 2008 : Augmentation du nombre de places de crèches au lieu de proposer aux parents qui le souhaitent, des accords pour leur faciliter la garde de leurs enfants.

Juillet 2008 : les femmes, agents économiques et soumises au travail dominical, doivent faire garder leurs enfants.

Février 2009 : déclaration honteuse de Nicolas Sarkozy : « Les congés parentaux sont parfois à l'origine d'un immense gâchis [...] Ces dispositifs maintiennent en dehors du marché du travail près de 800 000 femmes chaque année ».

Octobre 2009 : Poursuite de l'alignement du PACS sur le mariage. L'UMP et Nicolas Sarkozy s'y montrent très favorables.

Mai 2010 : Loi Alliot-Marie sur la simplification du divorce. Le mariage est considéré comme un simple contrat privé et perd son rôle social de ciment de la famille, cellule de base de la société.

Juillet 2010 : Nadine Morano, secrétaire d'État à la famille, souhaite un débat sur l'adoption d'enfants par les homosexuels.

Septembre 2010 : suppression de l'avantage fiscal pour les jeunes mariés.

Avril 2011 : un tribunal français reconnaît la filiation d'une mère porteuse inséminée à l'étranger.

Deux points positifs :

Août 2008 : possibilité d'inscrire sur les registres d'état civil les enfants nés sans vie.

Mai 2009 : Maintien de l'interdiction des mères porteuses.

VIE ET SOCIÉTÉ

Janvier 2010 : le ministre de la santé, Roselyne Bachelot, soutient publiquement dans les colonnes de 20 minutes, que l'avortement est un bien, « une priorité » même.

Mars 2010 : promesse de revalorisation du forfait IVG.

Avril 2010 : campagne gouvernementale lancée par le ministère de la Santé et l'Institut national de prévention et d'éducation à la santé (Inpes) pour sensibiliser les adolescents aux grossesses précoces (promotion de la contraception).

Mai 2010 : le ministre de la santé, Roselyne Bachelot, déclare à l'Assemblée nationale cette fois, que l'accès à l'avortement est une de ses priorités.

Juin 2010 : le ministre de la santé, Roselyne Bachelot, déclare au Sénat : « Les crédits allant à l'éducation sexuelle et à la prévention sont reconduits : je salue les centres du Planning familial, leur implication est exemplaire pour assurer la gratuité et la confidentialité de la contraception. J'ai demandé à l'Igas de me faire des propositions pour les conforter. Les crédits qui sont attribués aux associations travaillant en ce domaine ne seront pas réduits. Pour améliorer l'accès à l'IVG j'ai fait relever le forfait au niveau du coût, ce qui représente en moyenne un doublement (...) la grossesse non désirée est une souffrance, l'avortement est un moyen de diminuer cette souffrance ».

Juillet 2010 : Roselyne Bachelot a demandé à la direction des hôpitaux de Paris d'"améliorer l'organisation de ses centres d'orthogénie et garantir l'accessibilité à l'IVG".

Un point positif :

Février 2009 : création d'une allocation journalière de 49 euros limitée à trois semaines qui permet à un proche d'accompagner à domicile une personne en fin de vie.

■ EN CONCLUSION

Nous marchons donc pour la vie ce dimanche 22 janvier 2012 et chaque année jusqu'à l'abrogation de la loi du 17 janvier 1975.

Cette loi inique qui tue l'enfant, détruit la famille et sape la solidarité est en contradiction avec les principes qui prévalent au droit et à l'éthique.

- Selon le code pénal, l'état de grossesse, à l'instar de la minorité est une cause de particulière vulnérabilité. A 22 reprises, des

textes du code pénal prévoient pour protéger la femme enceinte, soit des peines aggravées pour certaines infractions⁽¹⁾, soit un délit spécifique⁽²⁾.

- La loi protège les mineures surtout quand elles sont enceintes (exemple de l'article 434-3 du code pénal).

- C'est à des médecins, dont la raison d'être est de protéger la vie de tous, qu'il est demandé de la supprimer chez les êtres les plus vulnérables et les plus innocents.

- Jusqu'au terme de la grossesse, il est possible de mettre fin à la vie d'un enfant qui pourrait être non conforme à certaines normes en vigueur.

Voilà ce qui est, à l'évidence, la racine d'un eugénisme qui condamne aujourd'hui à mort 95 % des enfants détectés trisomiques.

L'incohérence est frappante et ne peut être défendue que par une idéologie car aucune raison ne peut la soutenir.

Le voile de la normalité que cette loi a jeté sur les consciences se déchire et, au sentiment de culpabilité qui bien souvent le remplace, nous voulons substituer la force de l'amour, de l'amour de la vie, de toute vie, de toute vie naissante ou parvenue à son terme naturel dans une société respectueuse de la vie et de la dignité de la personne humaine. La paix de tous en dépend.

(1) Le meurtre (221-4 3°), l'empoisonnement (221-5 al.3), les tortures ou actes de barbarie (222-3 2°), les violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner (222-7 et 222-8 2°)... une mutilation ou une infirmité permanente (222-9 et 222-10 2°)... une incapacité totale de travail pendant plus de huit jours (222-11 et 222-12 2°)... inférieure ou égale à huit jours (222-13 2°), les violences habituelles (222-14), l'administration de substances nuisibles ayant porté atteinte à l'intégrité physique ou psychique (222-15), le viol (222-24 3°), les agressions sexuelles autres que le viol (222-29 2°), la traite des êtres humains (225-4-1 et 225-4-2 2°), le proxénétisme (225-7 2°), l'exploitation de la mendicité (225-12-6 2°), le fait d'amener autrui à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif - bizutage (225-16-2), le vol (311-4 5°), l'extorsion (312-2-2°), l'escroquerie. (313-1 et 313-2 4°), l'abus de confiance (314-1 et 314-2 4°), la destruction, dégradation ou détérioration d'un bien appartenant à autrui (322-1 et 322-3 2°).

(2) Le recours à la prostitution (225-12-1), l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse (223-15-2), la non-dénonciation de privations ou sévices (434-3) font l'objet d'une incrimination spécifique visant à protéger **les mineurs et les personnes d'une particulière vulnérabilité, dont la femme enceinte.**

3. PRESTATIONS MÉDIAS LORS DE LA MARCHÉ

AVANT LA MANIFESTATION

Pour toute prestation (interview écrite/audio/audiovisuelle, reportage, etc), n'hésitez pas à contacter :



Virginie MERCIER

Port. 06 72 01 53 31

E-mail : tvmercier@free.fr



Paul GINOUX DEFERMON

Port. 06 30 27 19 72

E-mail : paul@ginouxdefermon.com

PENDANT LA MANIFESTATION

- ACCUEIL DES MÉDIAS :

- 13h30 :**
- Rendez-vous dès 13h30 au stand presse situé sur la Place de la République
 - Possibilités d'interviews des organisateurs de la marche
 - Présence des délégations étrangères et possibilités d'interviews
 - Mise à disposition de documentation

- PRISES D'IMAGES TV/ PHOTOS :

- L'endroit le plus favorable pour les prises d'image est le long du Bd Saint-Martin (à partir du N°37, jusqu'à la Porte Saint-Martin ; passage du cortège à partir de 15h00), les trottoirs surélevés permettant une vue plongeante sur le cortège.
- Des prises d'images peuvent se faire pendant toute la manifestation à partir des camions-sono (contacter la cellule médias).

APRÈS LA MANIFESTATION

Pour toute prestation (interview écrite/audio/audiovisuelle, reportage, etc), n'hésitez pas à contacter :

- Virginie MERCIER : 06 72 01 53 31 - tvmercier@free.fr

- Paul GINOUX DEFERMON : 06 30 27 19 72 - paul@ginouxdefermon.com

FAQ / QUESTIONS-RÉPONSES

QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA MARCHÉ POUR LA VIE ?

Convaincre l'opinion publique de la nécessité :

- de respecter toute vie humaine depuis la conception,
- d'abolir l'avortement,
- de mettre en place une vraie politique d'aide aux familles, avec un effort particulier au profit des futures mères en difficulté.

La Marche pour la Vie est une marche pour dénoncer et combattre la culture de mort ambiante et son envahissement continu.

La Marche pour la Vie participe à un effort général pour édifier une civilisation digne de ce nom, respectant toute vie humaine innocente, une culture de la VIE.

POUR QUELLES RAISONS VOUS OPPOSEZ-VOUS À L'AVORTEMENT LÉGAL ?

La vie d'un être humain forme un tout. Respecter la vie humaine, c'est la respecter dès la conception. A l'inverse, chaque avortement légal est une atteinte fondamentale aux valeurs de toute société : la justice envers les plus vulnérables et l'égalité devant la loi.

L'avortement légal est en outre devenu un avortement de masse : en France, on déplore plus d'un avortement pour 4 naissances vivantes. Ce nombre a brusquement quadruplé après la dépénalisation puis la quasi légalisation de l'avortement.

COMMENT JUGEZ-VOUS LES FEMMES QUI AVORTENT ?

Avec l'enfant avorté, ce sont les premières victimes de l'avortement légal. Les souffrances que leur inflige l'avortement sont de mieux en mieux connues. La grande majorité de ces femmes subissent des souffrances psychologiques qui les suivent le reste de leur vie.

Non seulement nous ne jugeons pas les femmes qui ont subi un avortement, mais un nombre important des femmes qui manifesteront avec nous le 22 janvier auront probablement elles-mêmes subi un avortement et veulent éviter à d'autres le cauchemar qu'elles ont vécu.

LA MARCHÉ EST-ELLE CONFESIONNELLE ?

La Marche est aconfessionnelle. Dans une démarche unitaire, le Collectif qui l'organise rassemble des associations aussi bien catholiques que protestantes ou sans référence religieuse.

Cette diversité se retrouve parmi les manifestants souhaitant défiler en priant ou avec des symboles à caractère confessionnel, mais ils ne représentent pas la manifestation dans son ensemble.

NOUS ENTRONS DANS UNE ANNÉE ÉLECTORALE FORTE, AVEC DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES. Y A-T-IL UN MESSAGE POLITIQUE DERRIÈRE LA MARCHÉ POUR LA VIE ?

La Marche est apolitique, dans le sens où elle se refuse résolument à être liée à un quelconque parti politique. Son but se situe en amont de la politique partisane : convaincre nos concitoyens de l'échec de la politique d'avortement légal, et de la nécessité d'une nouvelle politique fondée sur le respect de la vie.

Toutefois, de nombreux élus, affiliés à différents partis politiques, participent à la Marche, certains portant les attributs de leur mandat, d'autres (plus nombreux) ne les portant pas.

Le Collectif se réjouit de cette participation d'élus dont le rôle est d'élaborer et de voter les lois. Les élus et représentants politiques n'ont aucun rôle particulier lors de la manifestation,

FAQ / QUESTIONS-RÉPONSES

SUITE

ils sont invités à marcher avec les autres manifestants et leur soutien n'est pas mentionné au podium.

Les différentes lois qui ont libéralisé et même remboursé l'avortement depuis 1975 ont amené un renversement des valeurs extrêmement destructeur pour les mentalités car l'Etat au lieu d'oeuvrer au bien commun, facilite ce qui est en soi un crime. Notre "Livre blanc de l'avortement en France", publié en 2006 chez Pierre Téqui, décrit abondamment cette terrible réalité. Nous demandons donc un tournant culturel en faveur de l'accueil de la vie. La solidarité nationale doit en effet s'exercer au profit de la vie et non de la mort. Nous pouvons suggérer au pouvoir politique quelques mesures concrètes comme la généralisation de la clause de conscience des professionnels de santé, le renforcement des allocations familiales ou l'aide à l'étudiante en cas de survenance d'enfant mais nous considérons que c'est la tâche des élus de la nation de proposer et voter des lois pour la vie. Notre rôle consiste surtout à crier "STOP, on ne peut plus continuer sur cette pente néfaste !"

DEPUIS PLUS DE 30 ANS MAINTENANT, LE MOUVEMENT EN FAVEUR DE LA VIE EN FRANCE NE SEMBLE PAS AVOIR ATTEINT SES OBJECTIFS. QUEL BILAN TIREZ- VOUS DE TOUTES LES ACTIONS MENÉES JUSQU'ICI ?

Au lendemain de la première loi qui a commencé à dépénaliser l'avortement en France en 1975, il y a eu une chape de silence sur le sujet... Une très grande partie du monde politique et de la presse considérait en effet que le problème avait été réglé définitivement : on nous promettait d'ailleurs qu'une intense politique contraceptive - que nous jugeons néfaste puisque dans certains cas elle entraîne un

avortement précoce - ferait baisser le nombre des avortements déclarés officiellement. Notre action a consisté à interpeller les consciences endormies qui découvrent maintenant que le nombre d'avortements déclarés officiellement n'a pas baissé puisqu'il dépasse encore les 220 000 par an. Ainsi, selon les sources de l'Ined en 2006, il y a désormais 27 avortements pour 100 naissances vivantes soit plus d'1 enfant sur 5 supprimé in utéro. Heureusement il y a une note d'espoir car nous constatons que la jeunesse réalise davantage que l'avortement est un crime abominable.

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX SOUTIENS À LA MARCHÉ POUR LA VIE

La liste complète du comité de soutien de la Marche pour la vie est en annexe 3 à la page 18 du dossier de presse

Toutes les personnalités suivantes ont déjà fait part de leur soutien à la Marche :

■ **De grandes personnalités du mouvement du respect de la vie, notamment :**

- Birthe Lejeune, veuve du Professeur Jérôme Lejeune
- Carlo Casini, président du Movimento per la Vita (Italie)

■ **Un nombre croissant d'évêques catholiques (28 à ce jour)**

■ **Des grandes figures du monde intellectuel dont :**

- François Foucart, journaliste (Radio-France, Radio Notre-Dame) et écrivain

■ **Nous souhaitons y associer le souvenir de personnalités éminentes, aujourd'hui disparues, qui avaient soutenu des éditions précédentes de manifestations pour le respect de la vie depuis 1988 :**

- Pierre Chaunu, historien, professeur émérite à l'Institut des Hautes Études
- Jean Guittou
- Eugène Ionesco, de l'Académie française
- Alfred Sauvy
- André Castelot, de l'Académie française
- Si Hamza Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris
- Jeanne Bourin
- Jean Daujat
- Père Joseph Wresinski fondateur de l'association ATD Quart Monde
- Mgr Léon Arthur Elchinger, Archevêque de Strasbourg
- Amiral Michel Berger, décédé en 2011, ancien président de l'Union pour la Vie
- Jean-Bernard Grenouilleau, décédé en 2011, ancien président du Comité pour sauver l'enfant à naître

■ Enfin, la **Marche pour la Vie bénéficie de la solidarité et du relais de nombreuses associations amies**, dont la Confédération nationale des associations familiales catholiques (AFC).

ANNEXE 2 : ASSOCIATIONS DU COLLECTIF

■ **ACPERVIE-SOS MATERNITÉ** - BP 29 - 95670 Marly la Ville - francois.volff@free.fr

L'Association des Chrétiens Protestants et Evangéliques pour le Respect de la Vie a été fondée le 8 mai 1980 en l'Eglise Evangélique Arménienne de Paris par une cinquantaine de chrétiens, tous Evangéliques, mais certains Baptistes, Luthériens, Réformés ne revendiquant pas d'autre dénomination qu'Evangélique. La première Présidente et Fondatrice était Mme Lucie Olivier, déjà fortement engagée dans l'aide aux femmes enceintes en détresse. Le fait fédérateur était la nécessité de faire entendre la claire Parole de Dieu, contenue dans toute la Bible, en protestation contre la promotion et le développement de l'avortement en France, à laquelle une Fédération prétendue Protestante de France, jouant au Pape, mais dans le mauvais sens, avait apporté sa caution. Actuellement, devenue ACPERVIE-SOS Maternité, l'Association aide les Églises dans leur mission de cure d'âme et de diaconie, c'est-à-dire : information, formation et réconfort de leurs membres, aide aux personnes en difficulté. Membre de l'Alliance Evangélique, elle est dûment répertoriée dans l'Annuaire Evangélique.

■ **AOCPA-CHOISIR LA VIE** - 6 square du Trocadéro 75116 Paris - Tél. 01 45 53 56 80 - choisirlavie@choisirlavie.org - www.choisirlavie.fr

Choisir la Vie est une association pro-vie fondée en 1982 (loi 1901, J.O. du 09/10/1982) pour faire obstacle à la culture de la mort. Sa vocation est notamment d'informer le grand public sur les pratiques qui portent ou risquent de porter atteinte à la vie ou à la dignité de l'être humain non encore né ; de donner à chacun les moyens de faire objection de conscience à ces pratiques ; de lutter pour leur abolition et de promouvoir un ensemble de mesures protectrices de l'enfant à naître, de la mère et de la famille. C'est aussi un mouvement ouvert à tous, non confessionnel et indépendant de tout parti politique, qui développe une action décentralisée au travers de sections locales ou des groupes régionaux autonomes, favorisant notamment le secours aux futures mères poussées à l'avortement.

Choisir la Vie agit en partenariat avec des associations pro vie spécialisées, regroupées au sein d'une coordination d'associations familiales et pro vie : L'Union Pour la Vie.

■ **CHRÉTIENTÉ SOLIDARITÉ** - 70 boulevard Saint Germain 75005 Paris - Tél. 01 40 51 74 07 ou 01 40 46 96 47 - contact@reconquete.fr

Chrétienté-Solidarité est une organisation politique hors partis et non politicienne qui place sa réflexion et son action sous l'éclairage de la foi chrétienne et de la doctrine sociale de l'Église, réaffirmée dans le catéchisme romain. Au delà de la défense de la nation, Chrétienté-Solidarité prône la politique de la raison et du cœur visant à rechercher l'harmonie des nations et d'abord l'amitié et l'alliance avec les peuples qui nous sont les plus proches par la civilisation, la foi, par le combat contre les idéologies et religions totalitaires. Chrétienté-Solidarité essaye d'apporter un peu d'amitié française à ceux que persécute le communisme ou l'islamisme, du Liban à la Croatie, de l'Indochine au Nicaragua. Ses militants luttent contre la culture de mort à l'oeuvre dans le monde et particulièrement en France depuis 30 ans. Chrétienté-Solidarité est à l'origine de la première proposition de loi pour la Vie destinée à remplacer la loi Veil.

■ **COMITÉ POUR SAUVER L'ENFANT À NAÎTRE** - BP 5 - 94121 Fontenay-sous-Bois
Cedex - csen2@wanadoo.fr

Le Comité pour Sauver l'Enfant à Naître (association apolitique et non confessionnelle) a été créé en 1978 pour faire connaître la Déclaration des Droits de l'Enfant avant la Naissance, adoptée à Milan le 4 décembre 1977 par le premier Congrès européen des mouvements pour la Vie. A la suite de l'année internationale de la Paix (1986), chaque année, le 11 novembre, à 11h, le Comité pour Sauver l'Enfant à Naître organise une cérémonie sur l'esplanade du Trocadéro (Parvis des libertés et des droits de l'homme) à Paris, à la mémoire des morts des guerres mondiales et pour demander que la vie des enfants soit respectée avant comme après la naissance.

Depuis la Conférence mondiale des mouvements pour la Vie qui s'est tenue à Oslo en 1990, sous l'égide de la Fédération internationale Right to Life, et où a été prise la décision d'organiser chaque année une Journée Mondiale pour la Vie, le CSEN s'investit dans la réalisation de cet objectif.

Le CSEN a lancé une campagne pour que soit inscrit dans la Constitution française le droit de tout être humain à la vie, depuis sa conception jusqu'à sa fin naturelle. Le CSEN publie un bulletin trimestriel qui est adressé à de nombreuses personnalités publiques.

Le CSEN adhère à l'Union pour la Vie (UPV) qui regroupe 19 associations ayant en commun parmi leurs objectifs la promotion du respect de la vie dès la conception.

■ **CONFÉDÉRATION DES FAMILLES CHRÉTIENNES** - Sanctuaire Saint Joseph du
Saint Sauveur 26600 Chantemerle les Blés

La Confédération Nationale des Familles Chrétiennes (CNFC) a été créée en 1968. Son Président est le Dr Doublier-Villette. La CNFC s'est illustrée sur le plan de la défense de la Foi, qui a abouti en 1992 à la publication du Catéchisme de l'Eglise Catholique (Constitution Apostolique "Fidei depositum"), puis sur le plan de la défense de l'Ecole Libre sans contrat, et, depuis 1973, sur le plan de la défense de la vie humaine, de la conception à la mort naturelle.

Pour atteindre ses objectifs elle a suscité d'autres associations, indépendantes les unes des autres.

Sur le plan du respect de la vie, la CNFC est ainsi à l'origine du sanctuaire pro-vie dédié à St Joseph du St Sauveur (dans la Drôme, à Chantemerle les Blés). On peut y voir un Mémorial du Milliard d'enfants tués légalement (selon les chiffres de l'ONU, en 1997). Pour voir tout ce qui rayonne de ce sanctuaire, en France et dans le monde, voir la "notice du sanctuaire", à la rubrique "docs-autres" de <http://www.lunivers.info> (à gauche de la page d'accueil).

Ce site, qui remplace le périodique de la CNFC, et qui est au service de toutes les associations pro-vie, approche des 800 000 visiteurs.

La CNFC est aussi à l'origine des Rosaïres pour la vie, tous les premiers samedis du mois à 17h dans toutes les cathédrales de France. Voir les exceptions horaires sur <http://www.rosairepourelavie.org>

■ **COORDINATION POUR LA VIE EN SAONE ET LOIRE** - BP83 - 71403 Autun Cedex -
cplv_71@hotmail.com

Cette coordination lancée en 1999 prend sa source dans le désir du Conseil Pontifical pour la Famille de voir des congrès de mouvements pour la vie s'organiser pour renforcer et coordonner ces mouvements. La Coordination reste étroitement en contact avec l'évêque d'Autun. Chaque association membre a sa vie propre. La Coordination des associations organise tous les ans une activité publique commune pour faire connaître au public son unité de pensée autour de "la défense et la promotion de la vie humaine gravement attaquée officiellement par la loi et un grand nombre de medias."

■ **ÉTUDIANTS PRO VIE** - Président : Benjamin Izarn - <http://etudiantsprovie.com>

Dans un pays où l'accès à l'IVG est un sujet tabou, où la vie est de plus en plus menacée, où l'on refuse de créer de nouvelles maisons d'accueil de futures mères- mais où l'on ouvre de nouveaux centres d'avortements... des jeunes écœurés par un tel gâchis ont décidé de lier leurs forces, mettre en avant leur jeunesse, leur vitalité, leur dynamisme pour faire comprendre que la défense de la vie est un sujet primordial ! Les Etudiants Pro Vie organisent des actions de sensibilisation dans les villes où ils sont présents (Bordeaux, Paris, Lille, Lyon, Toulouse, Nîmes, Toulon, Ars/Formans, Versailles, Pontoise...) : collages, tracts, conférences de formations, participations aux "marches pour la vie", communication (vidéo, interviews, témoignages...) et des activités de soutien aux femmes enceintes en difficulté (antenne téléphonique 24h/24 de CLV sur notre site, équipe d'aide par Internet, collaboration étroite avec des maisons d'accueil...).

■ **LAISSEZ-LES-VIVRE - SOS FUTURES MÈRES** - BP 111 - 75463 Paris Cedex 10 - <http://laissezlesvivre.free.fr>

Laissez-les-Vivre - SOS Futures Mères est la plus ancienne des associations spécifiquement pro-vie. Elle est indépendante de toute confession religieuse et de tout parti politique. LLV - SOS FM est autorisée à recevoir des legs par décret du Premier ministre depuis 1978. Son objet est de promouvoir la valeur spécifique de toute vie humaine, qui doit être respectée dès la conception et jusqu'à la mort naturelle. En conséquence, par tous les moyens notamment éducatifs, économiques et sociaux, LLV - SOS FM cherche à aider la femme à assumer sa maternité. LLV - SOS FM agit par l'information sur les problèmes de fond et sur l'actualité de la culture de vie et de son opposé, la culture de mort, sous leurs différents aspects philosophique, économique, démographique, médico-social, etc. Elle pratique une concertation suivie avec les assistantes sociales et autres services sociaux publics ou privés, et collabore avec des associations à buts complémentaires, en vue de certaines aides à des mères ou futures mères en difficulté. Elle assiste directement des futures mères tentées par l'avortement ou des mères en difficulté, par l'aide psychologique, administrative, matérielle, etc., LLV - SOS FM anime un réseau national d'antennes téléphoniques et assure un accueil 24 h sur 24 à sa permanence téléphonique (01 42 85 14 70).

■ **RENAISSANCE CATHOLIQUE** - 89 rue Pierre Brossolette 92130 Issy-les-Moulineaux - www.renaissancecatholique.org

Renaissance Catholique est un mouvement de laïcs adultes, fidèles à la liturgie et à l'enseignement traditionnel de l'Eglise Catholique, qui s'attache à créer des liens d'amitié et de chrétienté au sein de notre société. L'association agit pour la défense de la vie et de la famille et œuvre pour la restauration des valeurs chrétiennes dans la société française. Renaissance Catholique organise depuis 20 ans une "Marche pour la Vie" à Paris, de Notre-Dame des Victoires au Sacré Cœur de Montmartre. L'association vient de publier un ouvrage de Rémi Fontaine Le Livre noir de la culture de mort (18 euros franco de port) et consacre une chronique régulière au Combat pour la Vie dans sa revue bimensuelle Renaissance Catholique.

■ **RIVAGE** - BP 43844 - 37038 Tours Cedex 1 - association.rivage@laposte.net

RIVAGE (Rassemblement des Individus Voulant une Action Générale pour l'Enfance) a été fondée en 1997. L'association a pour but de protéger l'enfance, de la conception à l'âge adulte, contre toute forme d'agression, d'exploitation ou de manipulation. Ses actions sont celles de toute association militante

manifestations, piquets de protestation, distribution de tracts, courriers aux parlementaires, collage d'affiches... Elle a notamment organisé un piquet de protestation au Parlement européen à Strasbourg en juillet 2002 lors de l'examen du rapport Van Lancker (qui voulait la promotion de l'homosexualité et de l'avortement dès l'école primaire), une manifestation contre l'arrêt Perruche en janvier 2004 et plusieurs manifestations contre la pédophilie et la pornographie.

■ **SOS TOUT-PETITS** - 11 rue Tronchet 75 008 Paris - www.sos-tout-petits.org

Fondée en 1986, elle est une association catholique, ouverte à toute bonne volonté. Elle défend la Vie dans l'esprit du Décalogue et des Béatitudes. Consciente du caractère sacré de la vie humaine de la conception à la mort naturelle, elle se donne pour but de la sauvegarder par la prière. Sans oublier la compassion et l'aide au malheur lié à l'avortement, SOS TOUT-PETITS n'a pas pour objectif premier de traiter les conséquences de la loi. Elle réclame l'abrogation de celle-ci. Pratiquant une forme de charité spirituelle mais aussi politique, SOS TOUT-PETITS organise des manifestations sur la voie publique près des centres d'avortement : la récitation du Rosaire. L'association diffuse également des informations sur la réalité de l'avortement par des tracts, des autocollants, comme par des conférences et réunions publiques ou privées.

ANNEXE 3 : COMITÉ DE SOUTIEN

Liste non exhaustive. Arrêtée le 18/01/2012

NOM	PRÉNOM	ENTITÉ	FONCTION
Aillet (Mgr)	Marc	Diocèse de Bayonne, Lescar et Oloron	Évêque
Allard	Florence	Ecrivain auteur de « Le traumatisme post avortement »	Gynécologue
André Dumont	Jean-Christophe	Jurivie (Belgique)	Président
André Dumont	Jean-Paul	Pro Vita (Belgique)	Président
Arhanasios (Abba)	-	Diocèse des Coptes Orthodoxes de France	Évêque
Aubry (Mgr)	Gilbert	Diocèse de Saint Denis de la Réunion	Évêque
Audouy	Jean-Philippe	Association Familiale Louis et Zélie Martin	Président
Bagnard (Mgr)	Guy	Diocèse de Belley-Ars	Évêque
Bague	Rémy	Life Parade	Président
Barbarin (Cardinal)	Philippe	Diocèse de Lyon	Archevêque
Batut (Mgr)	Jean-Pierre	Diocèse de Lyon	Évêque auxiliaire
Benoît-Gonin (Mgr)	Jacques	Diocèse de Beauvais, Noyon et Senlis	Évêque
Berg (Abbé)	John	Fraternité sacerdotale Saint-Pierre	Supérieur général
Berger (Abbé)	Emmanuel	Berceau de sainte Anne	Curé de paroisse à APT
Berger (Amiral)	Michel	Union pour la Vie (UPV)	Président
Bernard (Père)	-	Famille Missionnaire de Notre-Dame	Supérieur général
Blocher	Henri	Faculté de Théologie évangélique de Vaux sur Seine	Professeur & Doyen honoraire
Boucheix (Mgr)	Raymond	Diocèse d'Avignon	Évêque émérite, décédé le 11/05/10
Bourcier de Carbon	Philippe	-	Démographe
Bourgois	Elisabeth	-	Infirmière et écrivain
Breton (Mgr)	Philippe	Diocèse d'Aire et Dax	Évêque
Burckhardt	Antony	Marche pour la Vie de Bruxelles	Porte Parole
Cariot	Amaury	Diocèse de Pontoise	Responsable communication
Casini	Carlo	Président du Mouvement pour la Vie Italien	Député Européen
Castet (Mgr)	Alain	Diocèse de Luçon	Évêque
Cattenoz (Mgr)	Jean-Pierre	Diocèse d'Avignon	Archevêque
Centène (Mgr)	Raymond	Diocèse de Vannes	Évêque
Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques			
Coppenrath (Mgr)	Hubert	Diocèse de Papeete	Archevêque
Delmas (Mgr)	Emmanuel	Diocèse d'Angers	Évêque
Dickès	Jean-Pierre	Président de l'Association Catholique des Infirmières et Médecins (ACIM) et éditeur des Cahiers Saint Raphael	Médecin et Journaliste
Dom	Louis-Marie	Abbaye Sainte Madeleine du Barroux	Père Abbé
Dreyfus	François-Georges	-	Professeur émérite à la Sorbonne
Escada	Alain	Collectif "Papa, maman et moi" (Belgique)	Coordinateur
Fédération Nationale de la Médaille de la Famille Française			
Fihey (Mgr)	Jacques	Diocèse de Coutances	Évêque émérite
Fort (Mgr)	André	Diocèse d'Orléans	Évêque émérite
Foucart	François	France Inter puis Radio Notre-Dame	Journaliste & écrivain
Frikart (Mgr)	Claude	Diocèse de Paris	Évêque auxiliaire émérite
Gastal	Pierre	Femmes enceintes en difficulté	Président d'honneur
Geffroy	Christophe	Directeur de la Rédaction de La Nef	Journaliste
Ghislain	Astrid	Jeunes pour la vie	Présidente
Gobry	Ivan	-	Professeur des facultés
Goube de Laforest	Pierre	Président du Centre d'Études sur la Reconnaissance de la Personne Humaine	Directeur de recherche honoraire au CNRS
Guillo	Alain	UNEC	Président

Liste non exhaustive. Arrêtée le 18/01/2012

NOM	PRÉNOM	ENTITÉ	FONCTION
Guyomar	Yves	Œuvre Chrétienne de la Cité Vivante	Président
Hindermeyer	Jacques	Institut national de réadaptation (fondateur)	Professeur de médecine des facultés
Huck	Bernard	Faculté de Théologie évangélique de Vaux sur Seine	Doyen
Jacolin (Mgr)	François	Diocèse de Mende	Évêque
Kratz (Mgr)	Christian	Diocèse de Strasbourg	Évêque auxiliaire
Kreiss	Wilbert	Professeur de théologie Luthérienne en retraite	Professeur
Lafont	Henri	Président de l'Association des Médecins pour le Respect de la Vie Ancien président de l'UPV	Médecin et écrivain auteur de "La Bioéthique"
Laguérie (Abbé)	Philippe	Institut du Bon Pasteur	Supérieur
Lebrun (Mgr)	Dominique	Diocèse de Saint Étienne	Évêque
Le Coq (Abbé)	Guilhem	Fraternité Saint-Pierre	Abbé
Legrand	Jean	Association pour le développement démographique	Démographe
Lejeune	Birthe	Fondation Jérôme Lejeune	Vice-présidente
Lelièvre (Père)	Hubert	Fraternité de prière l'Évangile de la Vie	Fondateur
Lensel	Denis	-	Journaliste & écrivain
Le Saux (Mgr)	Yves	Diocèse du Mans	Évêque
Madec (Mgr)	Joseph	Diocèse de Fréjus-Toulon	Évêque émérite
de Malherbe	Angela	Centre d'Éducation pluridisciplinaire de la Personnalité Teen Star	Présidente
Marie Magdaleine (Mère)	-	Famille Missionnaire de Notre-Dame	Surérieure générale
Marques-Gonçalves	Manuel	Sanctuaire Notre-Dame de Fatima (à Paris)	Recteur
Martineau	Patrice	-	Auteur compositeur
Martineau	Roger	-	Auteur compositeur
Maxence	Philippe	Biensuel L'Homme Nouveau	Rédacteur en chef & écrivain
Minvielle	Rosny	-	Professeur des facultés de droit
Montfort	Elisabeth	Conseil Régional d'Auvergne et ancien député européen	Conseillère régionale
Nourrichard (Mgr)	Christian	Diocèse d'Évreux	Évêque
Perrier (Mgr)	Jacques	Diocèse de Tarbes-Lourdes	Évêque
Pirovano	Piero	Président de Solidarité (Italie)	Journaliste
Poulain (Mgr)	Gaston	Diocèse de Périgean	Évêque émérite
Promouvoir			
Ravel (Mgr)	Luc	Diocèse aux Armées	Évêque
Rey (Mgr)	Dominique	Diocèse de Fréjus-Toulon	Évêque
Ribeton (Abbé)	Vincent	District de France de la fraternité sacerdotale Saint-Pierre	Supérieur
Riocreux (Mgr)	Jean-Yves	Diocèse de Pontoise	Évêque
Scherrer (Mgr)	Thierry	Diocèse de Laval	Évêque
Séguy (Mgr)	Raymond	Diocèse d'Autun, Chalon et Mâcon	Évêque émérite
Séjourné (Mgr)	René	Diocèse de Saint Flour	Évêque émérite
Smits	Jeanne	Présent	Directrice de rédaction
SOS la Vie			
Stevenson	Liliane	Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques	Secrétaire
Sureau	Denis	"Homme Nouveau", "Chrétiens dans la Cité", "Transmettre"	Directeur de la Publication
Tampe	Anne-Sophie	Jeunes témoins de la Vie Humaine	Présidente
Thes	Jean-Louis	Institut de Politique Familiale France	Président
Toulza	Alain	Comité d'initiative pour la Dignité Humaine	Président
Trauchessec (Abbé)	Gérard	Institut de Christ Roi Souverain Prêtre	Abbé
Trêve de Dieu (La)			
Wach (Mgr)	Gilles	Institut de Christ Roi Souverain Prêtre	Fondateur et supérieur
Wells	Paul	Faculté de Théologie réformée d'Aix en Provence	Professeur
Willke	J-C	International Right To Life Federation	Président
Winkelmann	Gero	Doctors for Life (Allemagne)	Directeur